

LA SOCIÉTÉ EN POCHE

2024.2

Clôture rédactionnelle : 15 août 2024

Editeur responsable : Peter Immink

© 2024 Wolters Kluwer Belgium SA
L'exploration de textes et de données n'est pas autorisée.
Raghen Business Park
Motstraat 30
2800 Malines

Help & Support Center

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00

wkbe.be/serviceclient
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

Aucun élément de cette publication ne peut être utilisé ou stocké dans une application utilisant l'intelligence artificielle (IA) ou une application comparable, y compris pour l'entraînement d'une application d'IA.

L'utilisation (de parties) du contenu de cette publication à des fins d'exploration de textes et de données n'est pas autorisée.

D/2024/2664/162
ISBN 978-94-03-03554-3
BP/434-PI24002

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Rédaction	V
Avant-propos	VII
PARTIE 1^{RE} LA COMPTABILITÉ ET LES COMPTES ANNUELS	1
I ENTREPRISES ET CRITÈRES	3
1. Critères	3
2. Comptabilité simplifiée	8
3. Comptabilité complète	8
4. Comptes annuels	9
5. Rapport de gestion	10
6. Rapport sur les paiements aux gouvernements	10
7. Rapport du commissaire	10
8. Obligation de publication	10
9. Formes particulières de sociétés	11
II LA COMPTABILITÉ	13
1. Obligations comptables	13
1.1. Principes fondamentaux	13
1.2. Tenue et conservation des livres	13
1.3. Sociétés particulières	17
III COMPTES ANNUELS	19
1. Informations complémentaires	19
1.1. Image fidèle	19
1.2. Modification de la présentation des comptes annuels	19
1.3. Chiffres incomparables	19
1.4. Information complète	19
1.5. Règles d'évaluation	20
1.6. Provisions pour risques et charges et impôts différés	20

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

1.7.	Calcul du coût de revient	20
1.8.	Frais de restructuration	21
1.9.	Produits en cours et commandes en cours d'exécution	21
1.10.	Amortissements accélérés ou prolongés	21
1.11.	Participations et actions	22
1.12.	Évaluation des stocks	22
1.13.	Plus-value de réévaluation	22
1.14.	Location-financement	22
1.15.	Monnaie de publication	22
1.16.	Continuité	23
1.17.	<i>Fair value</i> – Juste valeur	23
2.	Bilan social	23
3.	Mentions et documents complémentaires	24
3.1.	Mentions	24
3.2.	Documents ajoutés	24
4.	Publicité	25
4.1.	Délais	25
4.2.	Rapport de gestion	26
4.3.	Documents	26
4.4.	Devise	26
4.5.	Identification	27
4.6.	Modèle	28
4.7.	Dépôt sur papier	28
4.8.	Dépôt électronique	28
4.9.	Frais et paiement	29
4.10.	Récupération des majorations tarifaires en cas de dépôt tardif	29
4.11.	Accusé de réception	30
4.12.	Contrôles	31
4.13.	Fichier et copies	31
4.14.	Publications non légales	32
4.15.	Sanctions	32
4.16.	Dépôt rectificatif	34
5.	Consolidation	35
6.	Radiation d'office suite à l'article III.42, § 1^{er}, 5°, du C.D.E.	38
IV	LISTE DES AVIS DE LA COMMISSION DES NORMES COMPTABLES	39
V	NORMES INTERNATIONALES	41

VI CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES ET ACCÈS À INTERNET	43
1. Dépôt des comptes annuels	43
2. My Minfin Pro	43
3. Intervat	44
4. Autres applications du SPF Finances	44
PARTIE 2 DROIT DES SOCIÉTÉS	45
I LE CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (CSA)	47
II TABLEAUX EXPLICATIFS	51
1. Tableau comparatif SRL, SC et SA dans le CSA	51
III AUTRES FORMES DE SOCIÉTÉS	77
1. Société simple	77
2. Sociétés simples momentanées	77
3. Société interne	78
4. Société en nom collectif (SNC)	78
5. Société en commandite (SComm)	79
IV FORMES PARTICULIÈRES D'ENTREPRISES	81
1. Sociétés étrangères	81
2. Société agréée et entreprise sociale	81
3. Groupements d'intérêt économique	82
3.1. Groupement européen d'intérêt économique (GEIE)	82
3.2. Groupement d'intérêt économique (GIE)	82
4. Formes juridiques européennes	82
V ADMINISTRATION ET CONTRÔLE : <i>CAPITA SELECTA</i>	83
1. « Corporate governance »	83
1.1. Comité d'audit	83
1.2. Mandats de personnes morales	84

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.	Contrôle par les actionnaires	84
3.	Contrôle externe	85
3.1.	Commissaire	85
3.2.	Indépendance du commissaire	90
3.3.	Contrôles divers	95
3.4.	Professionnels de la comptabilité	95
4.	La collecte de renseignements par le tribunal de l'entreprise	96
5.	Secret professionnel	97
6.	Le registre UBO	97
VI	CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS	99
1.	<i>Check-list</i> des formalités lors de la constitution	99
1.1.	Formalités en matière de droit des sociétés	99
1.2.	Obligations fiscales et financières	100
1.3.	Affiliations obligatoires de l'employeur	100
1.4.	Affiliation facultative de l'employeur	101
1.5.	Formalités à accomplir lors du recrutement de personnel	101
1.6.	Services à créer	102
2.	Le plan financier	103
2.1.	Exécution	103
2.2.	Responsabilité	104
2.3.	Capital minimum	105
2.4.	Société en formation	105
3.	Banque-Carrefour des Entreprises	106
3.1.	Constitution et changements	107
3.2.	Accès aux données	107
3.3.	Données enregistrées	107
VII	TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	109
1.	Transformation nationale	109
2.	Transformation transfrontalière	110
VIII	APPORTS EN NATURE	111
IX	QUASI-APPORT	113
X	MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL	115

XI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RAPPORT DE GESTION	117
1. Modalités pour la tenue de l'assemblée générale	117
1.1. Société anonyme	117
1.2. Société en nom collectif	124
1.3. Société en commandite	125
1.4. Société à responsabilité limitée	125
1.5. Sociétés coopératives	125
1.6. Participation électronique et droit de vote	125
2. Le rapport de gestion	128
2.1. Introduction	128
2.2. Contenu	128
2.3. Destination	130
XII FUSIONS ET SCISSIONS	131
1. Procédure	131
2. Approbation par les assemblées générales	132
3. Conséquences juridiques résultant de la fusion	133
4. Protection des créanciers de la société absorbée et absorbante	134
5. Responsabilité particulière des administrateurs de la société absorbée	135
6. L'opération de fusion peut également être annulée	135
7. Autres formes de fusion et de scission prévues par la loi	135
8. Scission partielle et apport d'une universalité de biens ou d'une branche d'activité	136
9. Traitement comptable des fusions et scissions	136
10. Fusion silencieuse	136
11. Scission silencieuse	137
12. Exemptions en matière de rapports spéciaux	137
XIII APPORTS D'UNE UNIVERSALITÉ DE BIENS OU D'UNE BRANCHE D'ACTIVITÉS	139
1. Différences essentielles avec les opérations de fusion et de scission	139
2. Procédure	139

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.	Approbation par l'assemblée générale	139
3.1.	Approbation par la société apporteuse	139
3.2.	Approbation par la société bénéficiaire	140
4.	Conséquences juridiques	140
5.	Protection des créanciers	140
6.	Régime dérogatoire	141
7.	Apport d'une branche d'activité par une personne physique	141
8.	Cession d'une branche d'activité ou d'une universalité	141
9.	Attestation fiscale en cas de cession d'un fonds de commerce	141
XIV	ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ, LIQUIDATION ET DISSOLUTION, RÉORGANISATION JUDICIAIRE, FAILLITE	143
1.	Entreprises en difficulté	143
1.1.	Définition – Notion	143
1.2.	Obligations comptables	143
1.3.	Rapport	144
2.	Dissolution et liquidation	145
2.1.	Dissolution volontaire et liquidation	145
2.2.	Assemblée générale extraordinaire	146
2.3.	Liquidateurs	146
2.4.	Comptes annuels	148
2.5.	Clôture de la liquidation	148
2.6.	Publications	148
2.7.	Comptes annuels du dernier exercice	149
2.8.	Dissolution et liquidation en un seul acte	149
3.	Continuité des entreprises	149
3.1.	Alerte précoce	149
3.2.	Chambres des entreprises en difficulté	150
3.3.	Médiation d'entreprise	151
3.4.	Accord amiable hors réorganisation judiciaire	151
3.5.	Réorganisation judiciaire et transfert sous autorité judiciaire	152
3.6.	Fin anticipée et clôture de la procédure	155
3.7.	Réorganisation judiciaire privée par accord amiable	155
3.8.	Réorganisation judiciaire privée par un accord collectif	155
3.9.	Réorganisation judiciaire par transfert sous autorité judiciaire	158

4. Faillite	161
4.1. Qui ?	161
4.2. Déclaration de faillite	161
4.3. Déclaration	161
4.4. Juge-commissaire	162
4.5. Date de cessation de paiement	162
4.6. Gestion et liquidation de la masse faillie	162
4.7. Déclaration et vérification des créances	163
4.8. Créances non signalées	164
4.9. Clôture de la faillite par manque d'actifs	164
4.10. Liquidation de la faillite	165
XV APERÇU DES RAPPORTS	167
PARTIE 3 FISCALITÉ (I. SOC.)	175
I IMPÔT DES SOCIÉTÉS : SOCIÉTÉS ASSUJETTIES	177
1. Principes	177
1.1. Assujettissement	177
1.2. Définitions	177
1.3. PME	178
2. Exceptions	178
3. Régimes particuliers	180
II BÉNÉFICES ET RECETTES IMPOSABLES	181
1. Bénéfice	181
1.1. Introduction	181
1.2. Définition	181
1.3. Dérogation au principe d'annualité (art. 361 C.I.R. 92)	182
1.4. Subsidés en capital (art. 362 C.I.R. 92)	182
1.5. Escompte (art. 363 C.I.R. 92)	183
1.6. Particularités	183
2. Accroissement de l'actif	184
2.1. Principe	184
2.2. Exonération	185
2.3. Régime de la taxation différée pour les immobilisations incorporelles ou corporelles (taxation étalée)	185

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.4.	Régime des plus-values réalisées sur les actions ou parts (art. 192 C.I.R. 92)	187
2.5.	Régime des plus-values pour véhicules écologiques	188
2.6.	Exonération des plus-values réalisées sur des bateaux de navigation intérieure	189
2.7.	Exonération des primes pour recherche et développement	190
2.8.	Exonération du soutien à l'expansion	191
2.9.	Exemption des primes à l'emploi régionales	191
2.10.	Exonération des primes de compensation	191
2.11.	Exonération des aides énergétiques	192
2.12.	<i>Exit tax</i>	192
2.13.	Image fidèle et valeur d'acquisition	192
3.	Réserve d'investissement	193
4.	Revenus mobiliers – Dividendes	193
5.	Intérêts et royalties	195
6.	Revenus définitivement taxés (RDT) (art. 202 à 205 C.I.R. 92)	196
7.	Réductions de valeur et provisions	200
7.1.	Généralités	200
7.2.	Réductions de valeur (art. 22 A.R. C.I.R. 92)	200
7.3.	Provision pour risques et charges (art. 24 A.R. C.I.R. 92)	201
8.	Réserve de reconstitution	201
III	FRAIS PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION	203
1.	Les frais professionnels	203
1.1.	Définition	203
1.2.	Liste des frais professionnels déductibles	203
1.3.	Particularités en matière d'amortissements	204
1.4.	Repas	206
1.5.	Chèque sport/culture	208
1.6.	Éco-chèque	209
2.	Dépenses non admises	210
2.1.	Impôts non déductibles	211
2.2.	Les amendes, confiscations et pénalités de toute nature	211
2.3.	Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	211
2.4.	Frais de véhicules non déductibles et moins-values sur les véhicules	212

2.5.	Frais de représentation non déductibles (frais de réception, de restaurant et de cadeaux d'affaires)	215
2.6.	Frais de vêtements non spécifiques	216
2.7.	Avantages sociaux	216
2.8.	Indemnités locatives et droit réel d'usage sur un bien immobilier	218
2.9.	Libéralités	219
2.10.	Les réductions de valeur et moins-values sur les actions ou parts	219
2.11.	Reprises d'exonérations antérieures	219
2.12.	Autres dépenses non admises	220
2.13.	Tableau des dépenses déductibles et non admises	221
3.	Dépenses exagérées	224
3.1.	Intérêts exagérés	224
3.2.	Avantages anormaux ou bénévoles	226
3.3.	Règle <i>Thin Cap</i>	227
3.4.	Déduction d'intérêts – ATAD	228
4.	Déduction extracomptable	229
4.1.	Déduction pour investissement (art. 68 à 77)	229
4.2.	Engagement de personnel (art. 67 C.I.R. 92)	237
4.3.	Exonération pour personnel supplémentaire	237
4.4.	Stage en entreprise	238
4.5.	Exemption pour passif social	238
4.6.	Déduction complémentaire pour transport collectif et sécurisation	238
4.7.	Déduction de frais majorée	238
4.8.	Capital à risque	239
4.9.	Déduction pour revenus de brevets	244
4.10.	Déduction pour revenus d'innovation	244
5.	Dépenses soumises à une taxation spéciale sauf si certaines conditions fiscales, quant à la forme, sont respectées	246
6.	Récupération des pertes	248
6.1.	Principes	248
6.2.	Prise ou changement du contrôle d'une société	249
6.3.	Récupération des pertes de la société par les dirigeants d'entreprise – personnes physiques (art. 53, 15°, C.I.R. 92)	250
6.4.	Récupération de pertes d'établissements étrangers	250
6.5.	Consolidation fiscale des pertes du groupe (régime de transfert intra-groupe)	250
6.6.	Rétro-imputation de pertes	251
7.	Avantages anormaux ou bénévoles	252

IV	CALCUL DE L'IMPÔT	253
1.	Taxation ordinaire	253
1.1.	Taux jusqu'à l'exercice d'imposition 2018 compris	253
1.2.	Taux des exercices d'imposition 2019 et 2020	254
1.3.	Taux des exercices d'imposition 2021 et suivants	255
2.	Versements anticipés (art. 157 et 218 C.I.R. 92)	255
2.1.	Principe	255
2.2.	Revenus soumis à la majoration	255
2.3.	Taux et calcul de la majoration	256
2.4.	Possibilité d'éviter la majoration	256
2.5.	Calcul des avantages en cas de V.A.	257
2.6.	Comment procéder aux versements anticipés ?	258
2.7.	Cas particuliers	259
2.8.	Réaffectation des versements anticipés	263
2.9.	Affectation de la restitution	264
3.	Précompte mobilier (à partir du 1^{er} janvier 2017)	264
3.1.	Généralités	264
3.2.	Dividendes <i>VVPRbis</i>	264
3.3.	Liquidation interne	265
3.4.	Réserve de liquidation	266
3.5.	Participation des travailleurs	267
3.6.	Exonération du précompte mobilier	268
4.	Impôt de crise	269
5.	Les impôts différés	270
6.	Crédit d'impôt pour recherche et développement (art. 289^{quater} et art. 292 C.I.R. 92)	270
7.	Crédit d'impôt pour la renonciation au loyer	273
8.	Cotisation spéciale sur dépenses non justifiées (art. 219)	273
9.	Cotisation à charge des sociétés	275
V	MESURES SPÉCIALES	277
1.	Mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale	277
1.1.	Entre sociétés belges (art. 79 et 207)	277
1.2.	Entre sociétés belges et étrangères (art. 26, 54 et 344)	277
1.3.	Prix de transfert	278
1.4.	Dispositifs hybrides	281

1.5.	Controlled Foreign Corporations (CFC)	282
1.6.	Impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure	282
2.	Rulings (art. 345 C.I.R. 92)	283
3.	Secteurs	286
3.1.	Marine marchande	286
3.2.	Pêche en mer	286
3.3.	Œuvres audiovisuelles	286
3.4.	Arts de la scène	288
3.5.	Jeux vidéo	288
4.	Blanchiment d'argent	288
4.1.	Définitions	289
4.2.	Argent liquide	290
4.3.	Opérations au comptant	291
4.4.	Obligations	291
4.5.	Vigilance	292
4.6.	Obligation de conservation	292
4.7.	Obligation d'information	293
4.8.	C.T.I.F.	293
5.	Sociétés d'encaissement	293
VI	PROBLÈMES PARTICULIERS	295
1.	Acquisition d'actions propres	295
2.	Dissolution et partage	296
2.1.	Principes comptables	296
2.2.	Principes fiscaux	296
3.	Fusion et scission (art. 210 à 214 C.I.R. 92)	297
3.1.	Principes	297
3.2.	Déclaration	303
4.	Transformation	304
5.	Apport d'universalité	304
6.	Transfert du siège social	305
7.	Plus-values internes	306

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

VII	DÉCLARATION ET CONTRÔLE	309
1.	Déclaration	309
2.	Investigations et contrôle	311
3.	Droit de rétention	312
4.	Procédure d'imposition	313
5.	Litiges	314
5.1.	Réclamation et dégrèvement	314
5.2.	Procédure judiciaire	315
5.3.	Service de conciliation fiscale	317
5.4.	<i>Una via</i>	318
6.	Délais d'imposition	319
6.1.	Délai ordinaire	319
6.2.	Délai prolongé de trois ans	320
6.3.	Délai prolongé en cas de fraude	320
6.4.	Délais de prescription	321
6.5.	Délais spéciaux d'imposition	321
PARTIE 4	DIVERS	323
I	DÉLAI DE CONSERVATION DES ARCHIVES	325
1.	Délai de conservation des pièces informatiques	327
II	FRAIS DIVERS	329
1.	Publication dans les Annexes au <i>Moniteur belge</i>	329
2.	Frais de dépôt des comptes annuels	330
3.	Banque-Carrefour des Entreprises	330
III	COEFFICIENTS, FORFAITS ET TAUX FISCAUX LES PLUS COURANTS	331
1.	Impôts des sociétés et versements anticipés	331
1.1.	Taux I. soc.	331
1.2.	Pourcentage de bonification pour versements anticipés par trimestre	331
2.	Déduction pour investissement	332

3. Avantages de toute nature	333
3.1. Prêts hypothécaires et autres	333
3.2. Déplacements	334
3.3. Disposition gratuite d'immeuble et autres évaluations d'avantages domestiques	338
3.4. Disposition gratuite d'une seule pièce	339
3.5. Fourniture gratuite du chauffage et de l'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage	339
3.6. Disposition gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, etc.	339
3.7. Intervention dans l'achat d'une configuration de PC	340
3.8. PC, tablettes, connexions internet, smartphones, abonnements téléphonie fixe ou mobile	341
3.9. Parts bénéficiaires convertibles	341
3.10. Avantages octroyés à des tiers	341
4. Revenus immobiliers	342
4.1. Indexation ou revalorisation des revenus cadastraux pour l'enrôlement du précompte immobilier	342
4.2. Coefficient de revalorisation	342
5. Charges professionnelles forfaitaires	342
5.1. Travailleurs salariés, titulaires de professions libérales	342
5.2. Dirigeant d'entreprise	343
5.3. Forfait pour longs déplacements	343
5.4. Forfait relatif à des séjours à l'étranger	343
5.5. Forfait déplacements de service en Belgique	343
5.6. Forfait pour télétravail	344
5.7. Provision pour pécules de vacances	344
IV FACILITÉ D'ESCOMPTE ET FACILITÉ DE DÉPÔT BCE	347
V INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET INDICE SANTÉ (2013 ET 2004)	349
VI TABLEAU D'ACTUALISATION	351
VII TAUX DE CHANGE	353

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE 5 ANNEXES	355
Code de droit économique – 28 février 2013	357
Arrêté royal portant exécution des articles III.82 à III.95 du Code de droit économique – 21 octobre 2018	365
Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations – 29 avril 2019	399
Code des sociétés et des associations – 23 mars 2019	575